



**Commune de Sainte Bazeille**  
**MAIRIE**

25 avenue du Général de Gaulle  
BP 18  
47180 Sainte Bazeille  
Tel 05 53 94 40 28  
Fax 05 53 94 27 85  
contact@mairie-sainte-bazeille.fr

Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du  
**lundi 29 janvier 2007**

**Département de Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement de Marmande**

***Débat : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'entériner les grandes orientations du PADD :

- continuer à être un bourg central malgré la périphérie de Marmande,
- encourager la prise en compte de l'environnement dans la structure urbaine,
- préserver les espaces naturels et agricoles.

Cette délibération modifie et complète l'ampliation du 11 décembre 2006.

15 voix Pour  
01 voix Contre  
01 Abstention

***Programme local de l'habitat de la CCVG***

Le Maire rappelle que la CCVG a engagé une réflexion en vue de se doter d'un programme local de l'habitat, en identifiant les enjeux et en proposant des axes d'intervention en matière de logement social notamment. Le programme prévoit la mise en œuvre de 6 actions :

- participer au développement du parc social,
- améliorer le parc public ancien,
- intervenir sur l'habitat privé ancien,
- développer la politique foncière de la CCVG,
- mener des actions de sensibilisation sur les enjeux de l'habitat,
- mutualiser les moyens techniques au niveau intercommunal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Cession de la maison Duluc***

Dans le cadre de la réalisation du futur musée archéologique d'intérêt communautaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la vente à la CCVG de la maison située 45 rue du 8 Mai, cadastrée AO 381, pour un montant de 1 € (valeur estimée à 21 110 € par les domaines), les charges étant aux frais de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Site internet : choix de l'entreprise***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de la société INCOMM pour un montant de 4 770 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Construction de la salle des arts martiaux : choix des entreprises***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- |                                      |                                 |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| - Gros œuvre :                       | entreprise OUHAA (34 198 € HT), |
| - Charpente, couverture, zinguerie : | entreprise BERTO (41 450 € HT), |
| - Menuiserie extérieure :            | entreprise GES (12 773 € HT),   |
| - Equipements techniques :           | entreprise ACEP (13 899 € HT).  |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.